

(N° 79.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1856.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la concession du Chemin de Fer de Contich à Lierre.

(Voir les Nos 155 et 201, session 1855-1856, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président, SPITAELS, DE CESVES DE ROSÉE,
Baron DAMINET, DE RYCKMAN DE WINGHE, et GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, Rap-
porteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Travaux Publics, après avoir examiné le Projet de Loi qui vous est présenté afin de concéder à la Compagnie du chemin de fer de la Campine le tronçon de voie ferrée allant de Contich à Lierre, a été unanime à l'approuver.

Les motifs articulés dans l'Exposé qui accompagne le Projet de Loi font voir les inconvénients qui existeraient, si l'exploitation de cette ligne devait se faire par l'État et la Compagnie.

Quant aux intérêts du Trésor, ils nous semblent sauvegardés par le remboursement des sommes déboursées par l'État pour la construction de cette route, et par les réserves qui sont stipulées dans le Projet de Loi, modifié ou amendé par la Chambre des Représentants.

J'ai donc l'honneur, au nom de votre Commission, de vous proposer, Messieurs, l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Rapporteur,
GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.

Le Président,
Duc D'URSEL.